Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

FO DGFiP 19

Syndicat National Force Ouvriere
des Finances Publiques
Section de la CORREZE

CTL du 30 mai 2017

Déclaration liminaire

Il y a un an, en mai 2016, il était urgent pour la DDFIP de nous faire voter à marche forcée des réformes de structures à mettre en place au 1er septembre 2017.
Les Organisations syndicales du département ont pu constater à cette occasion que les projets s'étaient préparés dans le plus grand silence, et que les agents concernés n'avaient pas eu à cette époque le minimum d'informations.

Nous nous sommes donc prononcés contre ces réformes de structure.

Un an après, nous ne pouvons que constater que rien n'a changé.

A trois mois de la mise en place du SPFE, nous découvrons dans les documents soumis aujourd'hui à notre vote, que les aménagements logiciels ne sont pas prêts, et que les mesures transitoires (ou pas ?) prévues tiennent plus de l'usine à gaz que d'une organisation rationnelle des tâches.

Si déjà la mise en place avec 4 agents alors que l'enregistrement est aujourd'hui assuré par 2,5 agents sur Tulle et Brive, nous inquiétait sur les conditions de travail de nos collègues et la façon dont ils allaient gérer à 4 le travail de 5, ce projet ne nous rassure pas le moins du monde. Car tout ce que nous y voyons ce sont tâches supplémentaires et temps passé à en liaison avec d'autres services.

Face à cette situation, FO-DGFiP19 ne peut que se prononcer contre ce projet et continuer à revendiquer :

- L'arrêt des toutes ces réformes qui nous sont imposées à marche forcée
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la re-création des emplois nécessaires au bon exercice des missions